
30 JUILLET 2009

(2-CHMP12-31776)

98,5 FM, MONTRÉAL, MONTRÉAL MAINTENANT

15H22, DURÉE : 8 MINUTES 35 SECONDES

ANIMATRICE : THÉRÈSE PARISIEN

HYDRO-QUEBEC SE RETROUVE AVEC DES SURPLUS D'UN MILLIARD QU'ELLE POURRAIT FAIRE PAYER AUX CITOYENS

PARISIEN : On apprenait ce matin en première page du *Devoir* que la demande en électricité ayant chuté, les surplus d'énergie pourraient coûter aux consommateurs. Et on se dit qu'il y a beaucoup... C'était autour d'un milliard de coûts inutiles pour Hydro-Québec. Et on se demande comment ça se fait que ces prévisions-là sont pas justes ; et est-ce que l'Hydro-Québec pourrait faire des prévisions plus justes ? Et pourquoi, si c'est un surplus, que les Québécois risquent de payer plus cher. Et ça, on va le demander à Luc Boulanger, qui est directeur l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité. Bonjour, monsieur Boulanger.

LUC

BOULANGER : (Directeur, Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité) Alors, bonjour madame Parisien.

PARISIEN : Bonjour. Merci d'être avec nous.

BOULANGER : Ça me fait plaisir.

PARISIEN : Merci beaucoup. J'apprécie. Pourquoi les surplus d'énergie d'Hydro-Québec risquent de nous coûter plus cher à nous ? Comment ça se fait... ? Quand on a des surplus, d'habitude, habituellement, là, quand on a un surplus, on l'offre, on le donne on le vend à rabais, on s'arrange pour... pour l'écouler. Mais ça devrait pas coûter plus cher. Expliquez-moi.

BOULANGER : Bien voici. Quand on essaie d'apparier l'offre et la demande en matière d'électricité, on le fait dans une perspective de long terme.

- PARISIEN :** Hum-hum ?
- BOULANGER :** Alors, les besoins en électricité avaient été identifiés au début des années 2000. Évidemment, les scénarios de croissance, au début des années 2000, sont bien différents de ceux qu'on connaît maintenant.
- PARISIEN :** C'est vrai.
- BOULANGER :** Alors, ce qui veut donc dire, depuis trois ans, on se ramasse au Québec chez le distributeur avec des surplus qui doivent être gérés, ou on doit en disposer.
- PARISIEN :** Hum-hum ?
- BOULANGER :** Alors, cette problématique est pas neuve de cette année, là : ça fait déjà trois ans qu'on...
- PARISIEN :** Non, non, non.
- BOULANGER :** ...qu'on gère ces surplus-là. Et la Régie a autorisé – et nous avons appuyé cette position-là – de suspendre les activités de Trans-Canada Énergie, parce qu'il est plus payant, dans le contexte actuel, de ne pas produire cette électricité que de l'écouler sur les marchés, parce que les prix sont bas.
- PARISIEN :** Ouais. Je comprends.
- BOULANGER :** Alors, ce qui veut dire que la façon dont on opère présentement, c'est que les approvisionnements du distributeur – que ce soit Trans-Énergie... je m'excuse : Trans-Canada Énergie ou encore Hydro-Québec production – alors il y a des méthodes qu'on met en place pour s'assurer que le distributeur ne prend pas livraison de cette électricité-là, pour la simple raison que s'il en prenait livraison, et il essayait d'en disposer sur les marchés, les pertes seraient encore plus significatives.
- PARISIEN :** Comment ça se fait, monsieur Boulanger, qu'à Bécancour, on a une... une sorte de... de *[inaudible]* d'approvisionnement, à Bécancour, qui a pas encore été mise en... en marche.
- BOULANGER :** Je m'excuse, il est faux de dire ça : parce que Trans-Canada Énergie était en opération. Et on s'en est servi dans le... vers le milieu des années 2000. Et ça n'est qu'en 2008 qu'on a... 2007, 2008... 2007 qu'on a suspendu les opérations.
- PARISIEN :** Hum-hum ?
- BOULANGER :** Mais la centrale a opéré pendant un an.
- PARISIEN :** Donc, Bécancour, ç'a opéré.
- BOULANGER :** Oui : c'est ce qu'on appelle Trans-Canada Énergie. Et c'est la centrale de 4,3 térawatts/heure qu'on a actuellement suspendue.
- PARISIEN :** Parce qu'on disait ce matin dans *Le Devoir* que ç'avait jamais été

mis en marche pour alimenter le réseau québécois.

BOULANGER : C'est une erreur. Ça l'a (sic) effectivement été en marche, et ça l'a (sic) effectivement approvisionné le distributeur.

PARISIEN : Maintenant, qu'est-ce que les contribuables, qu'est-ce que nous, par exemple, comme... comme... comme consommateurs d'Hydro-Québec et d'électricité, pourquoi nous, on va payer pour cette note-là ?

BOULANGER : Bien, c'est parce qu'en fait, la façon dont les dispositions législatives sont mis (sic) de l'avant, la responsabilité d'approvisionner le marché québécois, c'est la responsabilité du distributeur. Pour faire ça, le distributeur a accès à de l'énergie qu'on appelle « patrimoniale »...

PARISIEN : Hum-hum.

BOULANGER : ...qui est fournie par Hydro-Québec production, à la hauteur de 165 térawatts/heure. Maintenant, pour les besoins... pour les besoins qui sont au-delà de 165 térawatts/heure, le distributeur doit lui-même s'approvisionner sur les marchés. Maintenant, lorsque le distributeur décide de s'approvisionner sur les marchés, il y a deux scénarios possibles : soit que le distributeur achète à court terme, ou encore qu'il achète à long terme. Mais quand on se replace dans le contexte du début des années 2000, s'approvisionner à court terme sur les marchés eût été extrêmement imprudent. C'est pour ça que le distributeur avait... avait signé...

PARISIEN : C'est pour ça que...

BOULANGER : ...des contrats à long terme.

PARISIEN : Fallait y aller à long terme.

BOULANGER : C'est exact. Alors, ce qu'il faut surtout dire ici – là, il faut se replacer dans le contexte des années 2000 ; et c'était un contexte qui est très différent de celui qu'on connaît présentement – qu'il serait pas imprudent de la part d'Hydro-Québec distribution, à ce moment-là, d'entrer dans des contrats d'approvisionnements pour satisfaire des besoins québécois, dans une perspective de dix ans, quinze ans et vingt ans.

PARISIEN : Donc, il faut s'attendre, monsieur Boulanger, à ce que les prévisions d'Hydro-Québec soient revues à la baisse.

BOULANGER : Bien, elles sont présentement revues à la baisse. Mais c'est pas parce que Hydro-Québec revoit ses prévisions à la baisse qu'elle peut nécessairement mettre de côté des contrats qui ont été signés de bonne foi. Vous savez, madame Parisien, ça prend une intervention divine, là, pour être capable de...

PARISIEN : De prévoir...

- BOULANGER :** ...de prévoir le futur de façon correcte, là.
- PARISIEN :** Oui, oui, oui.
- BOULANGER :** Alors, évidemment, lorsqu'on fait des prévisions, que ça soit Hydro-Québec, que ça soit le gouvernement, ou que ça soit les analystes financiers dans le marché boursier, on est tous tributaires de faire des erreurs.
- PARISIEN :** Donc, ces surplus-là, que... dans nos factures à nous, généralement, ça va paraître, là. Là, on nous annonce que ça va paraître.
- BOULANGER :** Ça paraît déjà, madame, parce que cette problématique, on l'a déjà attaquée à la Régie il y a trois ans. Alors...
- PARISIEN :** Sauf que ça va paraître encore plus.
- BOULANGER :** Bien, c'est-à-dire que c'est... c'est marginal. C'est que les quantités de surplus vont être plus ou moins significatives par rapport à ce que nous avons prévu en 2007. Mais les... les coûts inhérents à ces surplus-là sont déjà, au moment où on se parle, intégrés dans les tarifs.
- PARISIEN :** Quand... Quand Hydro-Québec fait des prévisions comme celle-là, est-ce que... ? J'imagine que tous les marchés entrent dans ces prévisions. Parce qu'il y a des marchés... il y a d'autres marchés qui achètent de... qui achètent de l'électricité que le nôtre.
- BOULANGER :** Bien, en fait quand l'Hydro-Québec prévoit sa demande, c'est pour le marché québécois. Alors, ils ont des prévisionnistes ; alors, comme n'importe quels économistes, ils regardent différents scénarios, la démographie ; ils regardent l'activité économique ; ils regardent les énergies concurrentes. Et puis là, à un moment donné, ils essaient de prévoir le futur. Et c'est comme ça que ça se fait : ça se fait de façon très professionnelle.
- PARISIEN :** Ah non, je le sais, monsieur Boulanger. C'est juste qu'on se demande pourquoi, quand il y a des surplus comme ceux-là... puis pourquoi il y en a... Parce que c'est pas la première fois qu'on voit cette nouvelle-là, là.
- BOULANGER :** Bien, c'est-à-dire qu'écoutez : il y a... je pense pas qu'en l'an 2000, on pouvait prévoir que le marché financier planterait comme il a planté. Puis je pense pas qu'on pouvait prévoir l'étendue et la profondeur de la récession qu'on connaît présentement. Ça, ce sont des circonstances qui sont vraiment exceptionnelles. Alors, les prévisionnistes essaient, autant que puisse se faire, d'avoir une prévision juste, mais évidemment, il y a des événements qui se produisent. Il peut y avoir un tsunami, à un moment donné, qui fait que la... la situation est pas comme on l'avait prévue. Alors, ça fait partie... ça fait partie des... de la *game*, comme on dit, là.

PARISIEN : Mais les reculs de demande, là, quand on a... parce que Hydro-Québec voit pour 2009... on disait que pour 2009, Hydro-Québec prévoit par exemple un recul de la demande, qui est équivalent (sic) à un certain nombre de...

BOULANGER : Voici [*inaudible*]

PARISIEN : Bon. Quand on voit ces reculs-là, est-ce que ça, dans les prévisions... ? Parce que les... il va... il y aura d'autres prévisions. Hein, ils en font à chaque fois, puis on sait que maintenant, les prévisions sont à la baisse jusqu'en 2018. C'est ce qu'on lisait ce matin.

BOULANGER : Exact.

PARISIEN : On disait que ces prévisions ont d'ailleurs été revues à la baisse jusqu'en 2018.

BOULANGER : C'est exact.

PARISIEN : Si jamais les prévisions étaient revues à la baisse, comme on le voit, puis qu'il y avait une hausse, il arrive quoi ?

BOULANGER : Qu'il y avait une hausse de... d'activité...

PARISIEN : De demande, oui.

BOULANGER : Ah bien, à ce moment-là, c'est très simple : parce que les mécanismes dont (sic) s'est procuré le distributeur sont très flexibles. Il y a une entente avec Hydro-Québec production, qui fait en sorte que les livraisons dont ils ne prendront pas possession en 2010, 2011, 2012, sont simplement mises en vente. Et lorsqu'on en aura besoin, elles seront disponibles – sans coûts additionnels, soit dit en passant – et à ce moment-là, on paiera le prix que les contrats prévoient au moment où en prendra possession. C'est très flexible, comme entente.

PARISIEN : Donc, cette demande en électricité, quand ça chute, les surplus d'énergie coûtent plus cher ; mais quand ça ne chute pas...

BOULANGER : Il y a pas de frais additionnels...

PARISIEN : Il y a pas de frais additionnels.

BOULANGER : ...prévus au contrat.

PARISIEN : Parfait.

BOULANGER : Alors, le seul problème qu'on a, ici, madame Parisien, c'est parce que les conditions de marché, présentement, sont très mauvaises. Lorsque nous avons fait ces scénarios-là dans le début des années 2000, nous nous étions dit : dans la mesure où on aurait des surplus, ça serait facile, on pourrait les écouler à profit sur les marchés : parce que, à ce moment-là, les scénarios qui avaient cours étaient pour une poussée significative des prix de l'électricité

à la hausse. Malheureusement, c'est pas ça qui s'est produit.

PARISIEN : C'est vrai... c'est vrai : on en avait parlé à l'époque, d'ailleurs.

BOULANGER : Eh oui, puis on disait que... *[inaudible]*

PARISIEN : On disait que... oui.

BOULANGER : Si on signe des contrats à long terme, tout ce qu'on a à faire, c'est de s'asseoir sur notre steak, puis à ce moment-là, on pourra tout simplement écouler ces énergies-là sur les marchés limitrophes. Mais sauf que quand on est arrivés devant la situation, les surplus étaient pas strictement au Québec, ils étaient (partout) (?) où les prix étaient très faibles.

PARISIEN : Bien, monsieur Boulanger, c'est plus clair.

BOULANGER : Bien, je vous remercie.

PARISIEN : C'est vraiment plus clair. Merci beaucoup d'avoir été avec nous.

BOULANGER : Ça nous fait plaisir.

PARISIEN : Merci. C'était Luc Boulanger, directeur de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité.